Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 587

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 587 9 avril 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
GCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Victor Ruffy

587

Domaine public

Pour mémoire, la Suisse

«Une fois qu'un saisonnier devient annuel, il a droit de changer de place. Comme un homme normalement constitué désire travailler toute l'année, les 92 000 (ou presque) intéressés quitteraient leur place saisonnière pour prendre une place à l'année. En d'autres termes, toutes les entreprises dont l'activité dépend des saisonniers pourraient fermer leurs portes (construction, hôtellerie, tourisme, agriculture, etc.).»

Voilà de quelle façon L'Atout *voyait, voit toujours à coup sûr, le «vrai problème»* (sic) *posé par le statut de saisonnier. Ce plaidoyer pour l'usage d'hommes «anormalement constitués» dans certaines branches de l'économie helvétique, inséré à grands frais dans toute la presse à fort tirage en mai 1980, a été repris sur tous les tons depuis lors, et à doses massives ces dernières semaines. Catastrophisme à la clef: «La suppression du statut de saisonnier causerait des difficultés quasi insurmontables aux régions et aux professions qui, à cause du climat et du relief, sont soumises à des fluctuations saisonnières (construction, agriculture, tourisme). A Genève, dans le bâtiment 30%, l'agriculture 25%, et l'hôtellerie 15% des emplois sont occupés par des travailleurs saisonniers. Des milliers d'autres places de travail dépendent de leur présence.» (Comité genevois contre l'initiative «Etre solidaires», 4/5.4.1981).*

Quelle déception que de tels arguments, greffés sur l'inquiétude ambiante, aient fait mouche! Et ce n'est pas la mâle assurance de M. Kurt Furgler, voyant dans le vote du dernier week-end l'expression de la confiance populaire dans la politique suivie par les autorités, qui mettra un baume quelconque sur cette plaie, ouverte pour longtemps.

L'attention, aujourd'hui, se concentre sur la phase finale de l'élaboration de la «loi sur les étrangers». Comme prévu, tous les chantages sont permis, qui doivent peser sur les travaux des parlementaires: l'Union suisse des arts et métiers n'en est-elle pas à monnayer déjà son silence pour le moment où il faudra décider de lancer ou non un référendum?

Au-delà de ces basses manœuvres législatives rendues possibles par le jeu douteux du Conseil fédéral proposant explicitement comme contre-projet à l'initiative une loi qui n'était pas encore sous toit, au-delà de ce triste théâtre, que reste-t-il d'«Etre solidaires»?

Passerions-nous pour d'indécrottables optimistes si nous mettions l'accent sur l'étonnant travail d'information, concrète, précise, qu'a permis la campagne de popularisation de l'initiative?

Au plus fort de la controverse, le conseiller national radical genevois Gilbert Duboule a pu soutenir que jamais «Etre solidaires» n'aurait dû voir le jour, tant elle a pu donner une mauvaise image de la Suisse.

Et en effet, combien de cas de traitements particulièrement inadmissibles réservés à des étrangers, et parmi eux en première ligne à des saisonniers, n'ont-ils pas été révélés au grand public ces derniers mois? Seul un débat organisé à l'échelle nationale pouvait donner à ces informations sur l'état actuel de la Suisse les échos indispensables. «Etre solidaires» a été l'occasion de porter au grand jour des scandales qui ne pouvaient que perdurer dans un silence plus ou moins complice.

C'est dans cette perspective que le travail accompli jusqu'ici (et qui avait suscité des espoirs extraordinaires, il faut le dire, d'une nouvelle solidarité, entre Suisses et étrangers, mais également entre Suisses) peut continuer à porter des fruits. Des liens ont été tissés qui ne doivent pas se distendre; des canaux d'information mutuelle ont été trouvés qui ne doivent pas disparaître. L'œuvre entreprise était de salubrité publique, n'en déplaise à M. Duboule. Les innombrables groupes réunis sous le signe d'«Etre solidaires» seront les comités de vigilance indispensables, qui maintiendront la pression, qui troubleront le sommeil du juste helvétique. D'avance merci.